

Joseph Frère (1887 - 1947)

Réquisitionné comme patrouilleur auxiliaire le 3 février 1915 pour servir au sein de la Flottille des chalutiers de la Manche, le chalutier à vapeur « Ailly » (Di 654), propriété des armateurs Bourdin et Denis à Dieppe, quitte le service de patrouille dans la Manche en décembre 1915 pour rejoindre la 4^{ème} Escadrille de patrouille de la Méditerranée basée à Port-Vendres.

Le 15 mai 1918, le patrouilleur « Ailly » appareille de Caloforte (Sardaigne) avec les voiliers « Gloria » et Roi René » en remorque. Le 16 mai, à 6 heures, de quart à la passerelle de l'« Ailly », le premier-maître Caron aperçoit sur l'horizon un point qui grossit à vue d'oeil. Tout juste a-t-il fait rappeler au poste de combat, qu'un obus tombe à bâbord du chalutier : c'est le sous-marin allemand UC 35, commandé par l'enseigne de vaisseau Hans Paul Korsch, un as de la guerre sous-marine, qui vient d'ouvrir le feu.

D'un coup de hache la remorque est coupée, le chalutier se trouve libre de sa manœuvre et peut ouvrir un feu continu avec sa pièce de 75 mm sur cet objectif situé à 7000 mètres. Après un échange de tirs nourris, le sous-marin vire de bord et présente ainsi son travers à la précision et au coup d'œil des servants du canon de 75 mm : le douzième projectile s'abat sur les obus qui viennent d'être montés sur le pont du sous-marin, provoquant une explosion qui perfore les ballasts avant, le circuit d'air comprimé et détruit en partie le kiosque.

À bord du chalutier « Ailly », l'équipage observe une grosse fumée se dégageant du travers du sous-marin qui pique de l'avant ; trente secondes plus tard, il se redresse verticalement, son arrière et ses hélices hors de l'eau, et disparaît soudainement. Paré à larguer des grenades anti-sous-marines, le chalutier « Ailly » poursuit sa route sur la zone où le sous-marin a sombré, lorsque la vigie signale des hommes à la surface de l'eau. L'équipage de l'« Ailly » parvient à sauver cinq naufragés dont un marin espagnol rescapé déjà du petit vapeur espagnol « Villa de Solter » torpillé la veille par le sous-marin.

Commandant le patrouilleur « Ailly », le premier-maître timonier Victor Le Roux fait route sur les deux voiliers « Gloria » et « Roi-René » et rentre à Toulon. On compte trois marins inscrits dans le quartier maritime de Dieppe au sein de l'équipage de l'« Ailly » : Jules Bouvier, 38 ans, second-maître timonier, qui commandait ce chalutier avant sa réquisition; Emile Rogue, 33 ans, quartier-maître mécanicien; et Joseph Frère, 32 ans, matelot de pont.

Si Jules Bouvier et Emile Rogue regrettent de ne pas avoir pris part à cette brillante action, parce qu'ils bénéficiaient alors d'une permission à Dieppe, Joseph Frère lui était bien présent à bord de l'« Ailly » ce 16 mai 1918. Né au Tréport, rue des Bons Enfants (aujourd'hui rue Gambetta), le 4 juin 1887, Joseph Frère embarque au Tréport pour la première fois en qualité de mousse à bord du lougre « Saint-Augustin » (DT 9) le 1er octobre 1899. Classé en qualité de matelot à partir de 1905, Joseph



Frère est levé pour le service de l'État le 11 juin 1907 et dirigé sur le 1^{er} Dépôt des Équipages de la Flotte à Cherbourg. Cependant, étant reconnu inapte au service à la mer mais mobilisable à terre, il est placé en congé illimité le 11 juin 1908 et renvoyé dans ses foyers au Tréport.

Puis, à compter du 26 décembre 1909, Joseph Frère s'embarque à Dieppe à bord des chalutiers à vapeur « Liane » (Di 533), « Foi » (Di 413), « Alpha » (Di 627), « Charité » (Di 415), « Pierre François » (Di 365), « Charles » (Di 600) et du cordier à vapeur « Sacré Coeur de Jésus » (Di 445).

À la déclaration de la première guerre mondiale, il s'embarque le 12 septembre 1914 à bord du chalutier à vapeur « Ailly » et prend ainsi part aux actions du patrouilleur. Pour sa belle attitude et son ardeur dans le combat entre l'« Ailly » et le sous-marin ennemi, Joseph Frère se voit cité à l'Ordre de la Brigade et bénéficie de la répartition entre l'équipage d'une prime de 10000 francs, sous la direction de l'amiral Lucien Lacaze (1860-1955), à Toulon, le dimanche 14 juillet 1918.

À la signature de l'armistice, le 11 novembre 1918, Joseph Frère se trouve au 1^{er} Dépôt des Équipages de la Flotte à Cherbourg. De retour à Dieppe, Joseph Frère poursuivra sa carrière à bord des chalutiers à vapeur dieppois à bord desquels il embarquera régulièrement en qualité de patron en second jusqu'en mars 1935. Il décède à Dieppe le 16 juillet 1947.

Jérôme Maes